



# Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS  
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : [SNPTRI@orange.fr](mailto:SNPTRI@orange.fr)

Site : [www.snptri-cgt.fr](http://www.snptri-cgt.fr)

PARIS, le 22 JUILLET 2010

## Compte rendu de la réunion MEEDDM du 1<sup>er</sup> JUILLET 2010 REGIME INDEMNITAIRE VN/PM

### Etaient présents :

Pour l'administration : C De LA PERSONNE (SG/DRH), C PETIT LEBRUN (SG/DRH), R GHARIANI (SG/DRH), B HAURET (DGITM), V CLIGNIEZ (DDT 58), N OGER (DIRM NAMO).

Pour la C.G.T : M DESCHAMP, Y GUIHENEUF, J.J LECOUTURIER, S WOZNICA.

FO : 2

CFDT : 2

Il s'agit dans la continuité des négociations qui ont abouti sur des revalorisations de régimes indemnitaires en 2007 pour les DIR et en 2009 pour les VN, de débattre de la revalorisation pour des agents affectés dans les services chargés de la gestion et de l'entretien du domaine maritime, fluvial (non navigué) et portuaire non décentralisé.

La C.G.T fait une déclaration, FO reprend plusieurs points de notre déclaration.

Sur le pourcentage de temps passé dans la réalisation des missions pour le classement dans les niveaux de PTETE, l'administration répond qu'elle a déjà fait un recensement des agents et un pré classement de ces agents dans les différents niveaux pour avoir une idée du coût!

Elle a recensé environ une centaine de personnels pour la partie V.N non naviguée et environ 400 pour la partie P.M.

L'enveloppe budgétaire annoncée, serait comprise entre 750 000 euros et un million d'euros.

L'administration nous fait part aussi de son intention d'étudier un protocole unique pour l'ensemble des personnels d'exploitation.

La C.G.T demande une nouvelle fois d'avoir le recensement de l'ensemble des ports et des personnels concernés, pour qu'il n'y ait personne d'oublié et de veiller aux agents en position de Mise à Disposition dans les ports transférés.

L'administration répond qu'elle fournira le recensement des personnels concernés lors de la prochaine réunion, mais qu'elle ne compte pas retenir les personnels en M.A.D. dans les ports transférés. Ils seront écartés.

Il s'agit d'éviter tout conflit avec les collectivités d'accueil, comme cela avait été le cas lors du transfert des personnels V.N de la région BRETAGNE, vers les collectivités locales.

Pour la C.G.T, c'est inadmissible que ces personnels concernés de plein droit se voient écartés de ce protocole. La CGT n'en restera pas là.

La C.G.T intervient en présentant vidéos et photos pour que l'administration se rende compte des spécificités et des technicités des personnels.

L'administration prend acte et donne son accord pour verser la surcôte de 400 euros aux agents réalisant certaines missions (saut d'échelle, plongeurs) et en reconnaissant que ces personnels seront classés bien souvent en classe 3, vu les missions réalisées suite à ce type d'intervention.

La C.G.T insiste pour que les discussions avancent vers une finalisation dans les meilleurs délais pour que les revalorisations indemnitaires soient appliquées aux agents avant la fin de l'année, ceux-ci ayant déjà été écartés des premières discussions et ont attendu depuis trop longtemps.

L'administration propose de rédiger un projet de protocole avec les modifications apportées et de le présenter aux organisations syndicales fin Juillet/début Août pour une application à l'automne.

Devant notre insistance, elle accepte de faire le nécessaire afin de verser le montant de régime indemnitaire de 2009 en même temps que celui de 2010.

Enfin, elle propose une prochaine réunion pour un comité de suivi le 30 Septembre à BREST, afin aussi de se rendre compte sur place des spécificités et technicités de nos missions.

Pour le SNPTRI-CGT  
Stéphane WOZNICA